

## NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Rica Delouya Z"L	19 Chévat - 4 Fév
Aharon Rebibo Z"L	20 Chévat - 5 Fév
David Dayan bar Rahel Z"L	20 Chévat - 5 Fév
David Benatar Z"L	21 Chévat - 6 Fév
Abenaim Jacob Z"L	22 Chévat - 7 Fév

## KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté Hékhhal Shalom

## SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1- M. Rebibo Daniel pour la nahala de son père Aharon Rebibo Z"L  
2- M. Délouya Joseph pour la nahala de sa mère Rica Délouya Z"L

## KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"L ET

On Vous invite de venir étudier au Kollel et ajoutez de la lumière dans Votre Vie. **Cours de Torah pour tous les niveaux, Venez Découvrir Votre Niveau de 20h à 21h15 avec:** 1- Rabbim Ronen A. Abitbol: Mardi - Gémara - Mercredi - Kabbala. 2- Charles Abikhzer: Lundi et Mardi Kabbala. 3- Yossy Mouyal: Jeudi - Paracha de la semaine avec SUSHI



## ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

### 1- COMITÉ DES DAMES D'HÉKHAL SHALOM

Hafrachat 'Halla pour les dames  
Conférencier Rabbim Ronen Abitbol  
Le Mercredi 14 Février 2018 à 19:00

### EREV ROCHE CHODESH ADAR

Commanditée pour:

- 1- Réfouah chéléma de Simha bat Clara et Phiby Levy
  - 2- Pour la santé et le succès de Nehama bat Sarah, Mordehai bar Sarah et Hanna (Heather) bat Malka
- Apporter un bol pour pétrir votre pâte,  
Tous les ingrédients vous seront fournis

## ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

2- **Dimanche 4 Février 2018 DE 9H À 10H30**

BRUNCH ET CONFÉRENCE AVEC

**RAPHAËL LEVY ÉCRIVAIN**

**JERUSALEM CONVOITER**

3- **COMITÉ DES DAMES D'HÉKHAL SHALOM**

VOUS INVITE À PARTICIPER À UNE CHAÎNE DE LECTURE DES TÉHILIM TOUS **LES DIMANCHES À 10 AM** À LA SYNAGOGUE.

comme il est dit: «Elle est un arbre de vie pour ceux qui la soutiennent, mais malgré tout, cela ne dispense personne de se fixer un minimum de temps d'étude de la Torah.

**La Haftara de cette semaine**, Yitro, est issue du livre de Isaïe et notamment des chapitres six et sept. Selon notre tradition, cette Haftara coïncide avec le début de la vocation prophétique d'Isaïe et avec les premières paroles que D.ieu lui transmet. Les chapitres qui précèdent cette Haftara, notamment le premier qui contient la Haftara de Dévarim que nous lisons avant Ticha Béav, forment selon nos Sages une sorte d'introduction au livre d'Isaïe et pose d'emblée les termes du défi que devra relever le prophète. Ce dernier aura effectivement pour mission de susciter le repentir du peuple et d'amender son comportement. Il s'adresse également aux dirigeants du peuple, les exhortant à consolider l'esprit de justice et de morale qui doit prévaloir au sein de leurs royaumes. Comme nous le voyons dans notre texte, Isaïe avait développé une très grande élévation spirituelle, puisqu'il lui a été donné le mérite de voir le Trône divin avant même d'être distingué comme prophète. Notre Haftara évoque un passage bien connu du livre d'Isaïe, qui est inclus également dans la liturgie quotidienne que nous prononçons lors de la répétition de la Amida. Il s'agit des versets de la Kédoucha où nous disons : « Kadoch Kadoch Kadoch Hachem Tsévaot, Mélo Khol Haarets Kévodo » (Saint, Saint, Saint, Hachem Tsévaot, toute la terre est emplie de Sa gloire). Comme nous le voyons, ces paroles sont prononcées par les anges autour du Trône divin. Suite à cette vision, Isaïe entend D.ieu s'interroger sur la difficulté de trouver un émissaire qui puisse relayer la Parole divine auprès du peuple. Isaïe propose alors immédiatement d'être lui-même cet envoyé de D.ieu auprès du peuple juif. Cette spontanéité dans la volonté de servir Hachem est considérée comme un des grands mérites d'Isaïe et qui lui a valu notamment sa grande élévation spirituelle. Les premières missions prophétiques que doit remplir Isaïe concerne d'une part l'exhortation du peuple à faire Téhouva, à revenir vers D.ieu. Il prophétise également l'exil et la désolation mais aussi le retour du peuple sur sa terre ancestrale ; et, enfin, l'engagement de D.ieu que le peuple juif aura une présence éternelle sur terre. (Torah-Box.com)

## CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 4 No.42  
CHABBAT 3 FÉVRIER 2018  
18 CHEVAT 5778  
PARACHA



## YITRO

Allumage des bougies  
du Chabbat: 16:45  
Sortie du Chabbat: 17:51



## Horaire des Offices - 2018 - 5778

### Chabbat 3 Février 2018 - 18 CHÉVAT 5778

Chahrit: 8:15  
Mincha - Seouda Chélichite  
suivie d'Arvit: 16:15

### Dimanche 4 Février 2018

Chahrit: 7:00 - 8:00  
Mincha suivie d'Arvit: 16:45

### Lundi 5 Février au Jeudi 8 Février 2018

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00  
Mincha suivie d'Arvit: 16:45

### Vendredi 2 Février 2018 - 17 CHÉVAT 5778

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00  
Mincha suivie d'Arvit: 16:45  
Allumage des Bougies: 16:55

## APHORISME DE NOS SAGES

« Dissimuler, Je dissimulerai Ma face en ce jour » (Deutéronome 31, 18). La Galout(l'Exil) est une dissimulation double, dans laquelle la dissimulation elle-même est dissimulée. Cette dissimulation est si forte que l'on n'est pas conscient d'elle ; on peut même en venir à considérer l'obscurité comme de la lumière. (fr.habad.org)

## PARACHA YITRO

### Les Dix Commandements



Yitro se convertit au judaïsme après avoir entendu les miracles que D.ieu fit à Israël. Il rejoint Moche et participe avec les Bnei Israel a un grand repas. Lorsqu'il voit le lendemain que Moché devait s'occuper personnellement des problèmes de chaque juif, il lui suggère de nommer des hommes de confiance qui l'assisteraient a son travail. Seuls les cas difficiles lui seraient soumis. Moché accepte son conseil.

## L'identité de Yitro

Seules quelques Parachot sont nommés du nom d'individus et, quand le fait se produit, il réclame une attention toute particulière. Si cela est vrai concernant toutes les sections de la Torah, ça l'est d'autant plus dans notre Paracha, qui relate le don de la Torah. Le fait qu'elle porte le nom de «Yitro» indique qu'il existe un lien entre le personnage et cet événement. Qui était Yitro ? La Torah le décrit comme le Cohen de Midian. Nos Sages donnent deux définitions du mot Cohen :  
a) «Gouverneur»: en effet, Yitro gouvernait la terre de Midian.  
b) «Prêtre». Il conduisait le peuple de Midian dans son culte. Et de fait, nos Sages relatent que Yitro avait reconnu toutes les fausses divinités du monde.

Ce Yitro, beau-père de Moché Rabénu, s'étant sincèrement joint au peuple juif, s'étonna des longues heures que son gendre Moché passait quotidiennement pour répondre aux questions de tous les Juifs. Aussi conseilla-t-il à Moché de demander Hachem si vraiment cela était Son désir, car, autrement, il aurait convenu de répartir cette tâche parmi les nombreux responsables capables, de sorte que Moché lui-même resterait disponible pour les questions les plus difficiles. Hachem ordonna à Moche d'agir selon le conseil de Yitro. L'ancien idolâtre a donc enrichi la Torah d'une paracha, d'un enseignement ! Le nom Yitro signifie, en effet, «celui qui a ajouté». L'idée est la suivante: la Torah veut nous faire savoir que toute personne sans exception, ne serait-ce qu'un idolâtre acharné, si elle est honnêtement à la recherche de la vérité, il peut trouver sa part exclusive dans la Torah. De surcroit, elle aura l'occasion de révéler des aspects de la Torah qui jusqu'à-là était ignoré de tous!

## Rabbin Ronen A. Abitbol



### Yitro a décidé de devenir Juif

A quel moment Yitro a-t-il décidé de devenir Juif ? Le premier verset de la paracha nous dit: «Vayichmà Yitro», et Yitro entendit, sans préciser pour autant ce que Yitro a entendu exactement. Rachi dit au nom du midrach: c'est la traverser de la mer et la victoire sur Âmalek qui ont amené Yitro à se joindre au peuple juif. C'est à propos de ces deux bienfaits que Yitro déclarera: « âta yadâti», maintenant je sais, que Hachem est le plus grand de toutes les forces.

Le 'Hatam Sofer, nous rappelle d'abord un autre midrach, selon lequel Yitro avait été un des trois conseillers suprêmes de Pharaon. Quand, pour des raisons humanitaires, il s'était opposé aux initiatives Egyptiennes de contenir les juifs par la terreur et par le labeur abusif, il avait été expulsé de la cour et avait dû s'enfuir au pays de Midian. Ensuite le 'Hatam Sofer commente ce midrach de la façon suivante: quand est-ce que Yitro reconnaît la grandeur d'Hachem ? Quand il voit la fin sublime de l'histoire par les miracles et la réhabilitation du peuple juif. En Egypte même, Yitro était révolté contre Hachem. Comment est-ce que D-ieu peut laisser un peuple souffrir si inhumainement? Mais maintenant, voyant dans la conclusion la gloire illimitée d'Hachem et le sauvetage des Bné Israël, à travers la mer et de la victoire sur Âmalek, il déclare: «âta yadâti», maintenant je sais...

Or, c'est justement là la grandeur du peuple juif ; même au plus profond de leur misère et au plus amère de l'esclavage, ils n'avaient jamais mis en doute la présence et la sagesse de D-ieu!

Combien de personnes s'émerveillent aujourd'hui du «miracle» de l'état d'Israël en déclarant pouvoir de nouveau «croire en D-ieu»? Mais les juifs authentiques sont ceux qui même au plus sombre de la nuit de l'extermination des Nazis, sont restés fidèles à Hachem sans rien remettre en question ! (Rav Yitshak Jessurun)

### Les Dix Commandements

Parmi les 613 commandements bibliques, D-ieu choisit précisément dix pour les distinguer. Il les communiqua

directement au peuple juif, sans utiliser Moché Rabénoû comme intermédiaire, et les inscrivit sur les Tables qui furent déposées à l'intérieur de l'Arche Sainte dans le Saint des Saints. Il est clair que, bien que toutes les mitsvot soient vitales, mais les cinq qui furent gravées dans la première table furent choisies car elles constituent la base de notre relation avec le Créateur, alors que les cinq autres sont le fondement de notre relation avec nos prochains. Dans les lignes suivantes, nous allons nous pencher sur le message que nous enseignent les Dix Commandements.

### La crainte et le respect

«*Honore ton père et ta mère afin que tes jours se prolongent...*» (Chemot 20 : 12)

La Torah assimile le respect dû aux parents à l'engagement moral d'honorer l'Eternel.

Au sujet des parents, le verset dit: «Un homme, sa mère et son père il doit révéler (Quedochim 19, 3) et au sujet de Hachem, il est écrit: «L'Eternel ton D-ieu tu craindras (Devarim 10, 20) ». Par ailleurs, le Roi Salomon écrit dans ses Proverbes: «Honore l'Eternel avec tes biens... » (Prov. 3 : 9). Et pour sa part, Rabbi Chimôn Bar Yo'haï affirme que l'Eternel accorde une priorité au respect dû aux parents.

Le Talmud de Jérusalem affirme, lui, « que chacun se doit d'honorer l'Eternel avec ses biens et que les parents, eux, doivent être respectés même par les enfants démunis » (Péa 1,1).

Il existe ainsi, à l'évidence, une similarité entre le devoir de craindre et de respecter ses parents et le devoir de crainte et de vénération à l'égard de l'Eternel, et la Torah met sur le même pied d'égalité ces devoirs respectifs.

Quelle est la différence entre la crainte et le respect ?

**Morah (la crainte)** est décrite dans la Guémara comme le fait, par exemple, de ne pas s'installer à la place habituellement réservée à ses parents, de ne pas contredire son père ou sa mère et de ne pas contester les opinions halakhiques de son père ou d'autres rabbins.

**Le Kavod (le respect)** se manifeste généralement par le fait de s'occuper de ses parents, de pourvoir à leurs besoins, et de les accompagner dans leurs allées et venues...

En d'autres termes, la différence entre les deux Mitsvot peut être définie comme une attitude positive pour les honorer (respect) ou comme une abstention d'agir ou de faire qui risquerait de porter atteinte à leur honneur (crainte).

(Source: cyber-contact.com)

### Histoire-Respecter son fils

Le Av Beth Din de Brisk, le Rav Haïm Solovetchik Zt"l, avait l'habitude de se lever lorsque son fils et futur successeur, le Rav Velvele, entraînait dans sa chambre. Le Rav Haïm se levait naturellement pour honorer le grand Talmid 'Hakham qu'était son fils, alors que celui-ci priait instamment son père de n'en rien faire.

Quand le Rav Velvele réalisa que son père ne changerait pas d'attitude à son égard, il n'eut plus d'autre solution que de rentrer par la fenêtre chaque fois qu'il rendait visite à son père, et cela, pour éviter de passer par la chambre où son père était assis, de crainte qu'il ne se lève ! (Dmout Hador).

### La Vérité de la Torah

D'où sait-on que la Torah que Moche a reçu est une Torah Divine et unique qui nous implique et qui nous oblige à son accomplissement ? Existe-t-il d'autres Torah, aussi justes et qui auraient été révélées par la suite dans l'histoire ?

Réponse: Comment expliquer que les Séfer Torah, écrits aux quatre coins du monde, dispersés et réécrits à chaque génération, soient restés parfaitement identiques, aussi bien dans les petits villages du fin fond de l'Ukraine que dans le Maghreb en Afrique du Nord ?

Comment est-ce possible que tous les juifs aux quatre coins du globe portent tous exactement la même paire de tefilines, et ce malgré l'oppression de l'exil, qui força au cours des siècles notre peuple dissémine à se plier à tous les régimes politiques et à s'adapter à leur environnement socio-culturel ? Pourquoi est-ce que nous utilisons aujourd'hui dans le monde entier un système de division de la semaine en sept jours ? Pourquoi ne pas la diviser en huit, ou en dix jours ?

Que dire sinon, que ces questions sont autant de preuves que la Torah n'est pas une invention humaine mais qu'elle émane bien de l'Eternel, et qu'elle n'est pas sujette aux variations temporelles et spatiales. L'explication unique et logique à toutes ces questions est que la Torah a été donnée par D-ieu lors d'une révélation collective à tout un peuple.

### Coin de la Halakha

### Halakha - Obligation d'étudier la Torah

**7-** Bien qu'Ézra ait institué de lire la Torah le lundi et le jeudi afin de permettre au peuple d'Israël d'étudier la Torah une fois tous les trois jours, nous ne sommes pas dispensés de fixer un temps à l'étude de la Torah même ces jours-ci. Il est ainsi écrit dans le Choul'han Âroukh (art. 155): «Après être sorti de la synagogue, il ira au beit midrach (maison d'étude) afin de fixer un temps à l'étude de la Torah. Ce temps doit être fixe ; il ne doit le manquer et ce, même s'il pense pouvoir gagner beaucoup d'argent pendant ce même temps.» Le Rama (Rabbi Moshé Isserlich) ajoute en annotation du Choul'han Âroukh que celui qui ne sait pas étudier, ira quand même à la maison d'étude; il aura le mérite de s'être rendu à cet endroit (mérite du trajet fait pour l'étude de la Torah). Il pourra aussi fixer un endroit et un temps pour l'étude de la Torah qu'il connaît ; il s'imprègnera ainsi de crainte de Hachem.

**2-** Chaque personne doit se fixer un temps pour l'étude la Torah chaque jour sans jamais y renoncer. Si une telle personne ayant fixé un temps à l'étude de la Torah, a un empêchement de force majeure l'empêchant de réaliser cela, devra compléter son étude le soir comme quelqu'un qui vient payer sa dette.

**3-** Les derniers décisionnaires ont écrit qu'il ne faut jamais sortir de la synagogue à la suite de la prière de cha'hrît (prière du matin) sans avoir d'abord étudié ne serait-ce qu'un seul verset ou une loi (halakha). Chacun devra avoir toujours ceci en tête, afin de connaître l'importance d'une étude de Torah à un temps fixe.

**4-** Certains affirment avec erreur que l'on étudie la Torah après avoir terminé toutes occupations et que l'on en est dispensé lorsqu'on travaille afin de faire vivre sa famille. Le Rama dénie cette opinion et affirme que même s'il pense pouvoir gagner beaucoup d'argent, il n'est pas dispensé d'une étude de Torah. L'auteur du Michna Beroura écrit à ce sujet: «Gagner beaucoup- il s'agit de celui qui a pleinement confiance en Hachem que rien ne lui manquera. Il est ainsi écrit dans le Talmud Yerouchalmi (Sotah chap.9) « Je ne renonce pas à une étude de Torah fixe pour un gain important d'argent. Si je dois gagner cette grosse somme d'argent, Hachem me l'accordera aussi bien après avoir terminé mon étude de Torah au moment que je me suis fixé.

**5-** L'idéal est d'étudier soi-même la Torah. Mais celui qui, quelle qu'en soit la raison, ne peut pas étudier la Torah ou celui qui a un temps trop réduit pour l'étude, a l'obligation, en contrepartie, de soutenir ceux qui étudient la Torah,

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

M. REBIBO DANIEL POUR LA NAHALA DE SON PÈRE AHARON REBIBO Z"l.

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

